

Je prend la parole aujourd'hui parce que la motion proposée a trait à la circonscription d'Athabasca. Je voudrais que tout le monde connaisse les inquiétudes déjà exprimées, en particulier celles dont le quatrième paragraphe de la motion fait état. Le voici:

4. En établissant les limites de la circonscription électorale d'Athabasca, la Commission n'a pas accordé suffisamment d'attention aux facteurs démographiques et a modifié les limites entre les circonscriptions d'Athabasca et de Lakeland de façon à ramener la population d'Athabasca bien au-dessous de la moyenne provinciale et à porter celle de la circonscription de Lakeland bien au-dessus de la moyenne provinciale.

C'est justement ce à quoi je veux en venir, monsieur le Président.

Vous me faites signe que mon temps est terminé. Je voudrais vous remercier, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole. J'anticipe déjà les modifications qui seront apportées et mon principal souci cet après-midi a été de vous démontrer combien nous souhaitons que ces nouvelles circonscriptions du Nord reflètent fidèlement le caractère exceptionnel de la partie septentrionale de l'Alberta.

**M. le vice-président:** On vient de m'informer qu'après entente entre les partis, le débat sera limité à 45 minutes. Les députés sont-ils d'accord?

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, je voudrais obtenir un mot d'explication au sujet de cet accord et savoir qui a accepté effectivement que le débat soit limité à 45 minutes. Je suis le député de l'Alberta, et je ne me souviens pas que quelqu'un m'ait demandé mon avis pour restreindre à 45 minutes le débat sur la délimitation en Alberta. Monsieur le Président, je voudrais que l'on me dise comment on est arrivé à cette entente.

• (1250)

**M. Pinard:** Monsieur le Président, aux termes de la loi, il faut que ce genre de débat ait lieu dans les 15 jours de séance qui suivent le dépôt du rapport. Et c'est le 15<sup>e</sup> jour aujourd'hui. La durée du débat n'est pas précisée dans le Règlement. Et j'en conclus comme le veut le Règlement, qu'il appartient au gouvernement d'établir l'horaire des travaux de la Chambre. La Chambre n'est saisie d'aucune motion. La dernière fois que nous avons examiné les rapports d'autres commissions concernant d'autres provinces, à titre de leader parlementaire du gouvernement, j'avais d'abord prévu que le débat dure une heure. Après une heure de débat, pour ne priver aucun député de son droit de participer, nous avons ajourné le débat à une date ultérieure qui serait fixée par le leader parlementaire conformément au Règlement.

J'ai eu des entretiens avec les autres leaders parlementaires et ensemble nous avons organisé les travaux pour toute la journée. Nous allons ouvrir le débat, mais il n'est pas nécessaire que nous terminions aujourd'hui. Étant donné qu'il vient de l'Alberta, j' imagine que le député voudrait prendre la parole, mais il n'a pas à le faire aujourd'hui. Dans le cadre des travaux

### *Limites des circonscriptions électorales*

de la Chambre pour aujourd'hui, nous avons réservé 45 minutes qui sont maintenant expirées.

Je sais bien que le débat n'est pas terminé et que le député a le droit de prendre la parole. Je vais donc tâcher de trouver un autre jour pour qu'il se poursuive. Mais je crois que maintenant nous devrions l'ajourner à un autre jour.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que le débat soit ajourné maintenant et pour que nous passions aux autres articles à l'ordre du jour?

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, pour éclairer ma lanterne, le leader à la Chambre du gouvernement pourrait-il me dire quand cette période de 45 minutes qu'on a réservée pour ouvrir le débat va se terminer? Doit-elle durer une heure ou trois heures? A-t-elle été prévue pour que les députés de cette province puissent exprimer leur point de vue sur la répartition des sièges?

**M. Taylor:** Monsieur le Président, allons pour une limite de 45 minutes mais je tiens à mon droit de parole. Je trouve que nous sommes en train de perdre notre temps, et de faire perdre de l'argent à l'État.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons eu ce genre de problème, les leaders à la Chambre avaient convenu de prévoir cinq minutes pour ouvrir le débat et de reporter à plus tard tout le débat sur tous les rapports des commissions. Cette année, pour des raisons dont je m'abstendrai de parler, les leaders à la Chambre ont été incapables de s'entendre. Je n'apprends rien à personne. Je le leur ai dit de vive voix la dernière fois qu'ils étaient à la Chambre.

Après en avoir discuté, nous avons décidé cette fois d'ouvrir le débat sur chaque rapport s'il y avait opposition et de permettre qu'il se poursuive plus tard. Il nous faut certes le commencer avant les 15 premiers jours. C'est pour cette raison qu'il valait mieux prévoir au départ 45 minutes au lieu de cinq minutes seulement. Le débat ne se termine pas aujourd'hui. Il se poursuivra plus tard, à une date ultérieure, et j'en informerai la Chambre en conséquence.

**M. Yurko:** Monsieur le Président, je suis fondamentalement d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre pour qu'on réserve 45 minutes pour débattre cette question. Ce qui me tracasse, c'est qu'on ait choisi trois députés sur les 21 que compte l'Alberta pour remplir toutes ces 45 minutes.

**M. le vice-président:** Avec tout le respect que je dois au député de Edmonton-Est (M. Yurko), je lui rappelle que j'ai donné la parole aux députés qui se sont levés. Et à chaque occasion, il n'y avait qu'un seul député debout qui cherchait à attirer l'attention de la Présidence.

**M. Yurko:** Monsieur le Président, c'était convenu entre les députés de l'Alberta. Je déplore qu'il n'y ait eu que trois députés de choisis pour parler pendant toutes ces 45 minutes.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour que nous ajournions maintenant le débat?